

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 542

Artikel: IIIe Conférence de législation pénale des mineurs : (Zurich, 24 et 25 février 1939)

Autor: Loosli-Usteri, Marguerite

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Le féminisme vrai ne
doit pas être de rêver un
type de femme idéale,
mais de donner à la
femme sa place à côté
de l'homme.

HENRI DUNANT.
(lettre inédite)

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943



Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE . . . Fr. 6.—
ÉTRANGER . . . 8.—
Le numéro . . . 0.25

ANNONCES

11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 Fr.) établis pour le semestre de
l'année en cours.

Pourquoi s'étonner ?

Les auditeurs de la récente conférence de M^{lle} Bolle, à l'Université de Neuchâtel, sur *Les ombres de notre démocratie*, et même les absents, se sont étonnés de ne pas lire, dans le compte-rendu qu'en a donné le principal journal neuchâtelois, une ligne concernant le suffrage féminin, que M^{lle} Bolle avait pourtant largement traité. Pourquoi s'étonner que le dit journal ait purement et simplement amputé ainsi ce compte-rendu ? quand un autre journal local, après avoir vivement et personnel-

lement pris à partie les suffragistes coupables de célibat, dénaturait ou refaisait leurs réponses ? Pourquoi s'en étonner, dans une ville où vient de s'inaugurer, en grande pompe académique et patriotique, un « Institut neuchâtelois » prouvant par sa composition que tout ce qui est féminin doit lui rester étranger ?...

Ne nous étonnons pas ; ne nous étonnons jamais. Ou plutôt réservons notre étonnement pour le jour où les choses changeront.

Et surtout, soutenons le *Mouvement Féministe*, le seul journal où ceci peut être dit.

E. P.

L'installation d'une femme professeur à l'Université de Neuchâtel

Belle séance, d'une haute tenue scientifique, que celle de l'installation dans la chaire de géométrie supérieure de l'Université de Neuchâtel de M^{lle} Sophie Piccard, qui succède à ce poste au professeur Gaberel.

M^{lle} Piccard, en effet, par sa tenace énergie et son génie particulier des mathématiques, s'est déjà acquise une place à part dans le monde des sciences. Fille d'un professeur vaudois, qui enseignait à l'Université de St-Petersbourg avant la guerre et la révolution, docteur ès sciences mathématiques de l'Université de Smolensk puis de celle de Lausanne, elle est considérée comme une autorité, a publié de nombreux travaux qui ont eu beaucoup de retentissement, et est souvent consulté par les plus grands mathématiciens d'Europe. On le vit bien d'ailleurs par la magistrale leçon d'inauguration qu'elle a donnée lors de son installation le 6 mars dernier. De nombreux professeurs y assistaient ainsi que M. A. Borel, conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique. Le recteur de l'Université de Neuchâtel, M. Neeser, qui présidait la cérémonie, prononça un fort beau discours, dans lequel il fit l'éloge du nouveau professeur, comme de la science qu'elle est chargée d'enseigner : « Les mathématiques, dit-il, avec force, nous apparaissent comme la science la plus proche de Dieu ».

crise économique, à peu près imprévisible en 1918, a fait surgir sur le chemin de l'émancipation des femmes en matière économique, et des attaques et des rivalités de sexe qui ont résulté de ces périodes de chômage, bien davantage que de l'exercice du suffrage féminin.

D'autre part, et depuis 1918, toutes les professions, sauf celles de l'Eglise et de l'armée, se sont ouvertes aux femmes, alors qu'auparavant seule de toutes les carrières libérales la médecine leur était accessible. Les femmes peuvent être nommées à tous les postes de fonctionnaires, elles ont le même droit de tutelle que les hommes sur leurs enfants, et peuvent s'appuyer sur les mêmes motifs qu'eux pour demander leur divorce. Toute une législation sociale concernant la protection de l'enfance a pris naissance, dans laquelle on peut certainement retracer la marque de leur intérêt actif. Et enfin, si le droit de vote leur a servi pour obtenir des réformes, il a été plus important encore en affirmant leur statut de citoyennes, et en contribuant grandement de la sorte à les rendre conscientes de leurs responsabilités vis-à-vis de la collectivité.

III^{ème} Conférence de législation pénale des mineurs

(Zurich, 24 et 25 février 1939)

En Grande-Bretagne

Vingt-et-un ans de suffrage féminin

Il y a eu, le mois dernier, exactement vingt-et-un ans que le droit de vote intégral (suffrage et éligibilité) a été reconnu aux femmes anglaises ; et comme dans ce pays, la majorité politique n'est admise qu'à partir de la vingt-et-unième année, c'est en 1939, et non en 1938, comme nous l'aurions fait, que cet anniversaire a été célébré.

Il est assez intéressant à cette occasion de consulter l'opinion des journaux féministes anglais quant aux résultats obtenus par l'exercice du suffrage féminin durant cette période. Certes, comme le fait remarquer avec raison la rédactrice de *l'International Women's News*, « quoique ce soit qui ait été accompli pendant ces vingt-et-un ans l'a été avec le concours des femmes, en mal comme en bien ». Et aussi, il faut se rendre compte des difficultés innombrables que la terrible

Cette Conférence s'est réunie au moment où en Suisse la juridiction pénale s'apprête à entrer dans une phase nouvelle : celle de l'application du Code pénal fédéral. Ce Code, adopté par le peuple avec une faible majorité, contient comme le savent nos lecteurs des dispositions spéciales concernant les mineurs, mais il n'en règle que les principes, laissant aux cantons l'élaboration des lois d'application.

Avouons-le tout de suite : dans sa partie concernant les mineurs délinquants, le Code ne semble réjouir personne, si par contre, il paraît protéger efficacement les mineurs contre les délits et les crimes commis contre eux. Certes, il réalise un progrès pour les nombreux cantons qui n'avaient pas, jusqu'à présent, une juridiction spéciale pour mineurs ; mais il est, hélas, moins avancé que certaines législations cantonales en vigueur depuis un bon nombre d'années.

Le but principal de la Conférence de Zurich était de donner des suggestions aux législateurs cantonaux, de leur ouvrir des horizons, d'exposer

Comment conserver notre patrimoine spirituel ?

I.

Dans un message adressé à l'Assemblée fédérale, M. Etter, actuellement Président de la Confédération, démontre avec clarté et simplicité le devoir de conserver et de fortifier « l'esprit suisse » au milieu des dynamismes qu'évolutionnent les esprits tout autour de notre petit pays, et passe en revue les moyens compatibles avec sa conviction nettement fédéraliste qui s'offrent à cet égard. Car en face de la propagande bruyante des nouvelles idéologies, une attitude simplement négative est insuffisante, et notre tâche consiste à rappeler à notre peuple les fondements spirituels de la Confédération, le caractère de notre pays et la forme de notre Etat, « à fortifier et à rallumer sa foi dans la puissance de conservation et de création de notre esprit national, à tremper ainsi sa force de résistance ».

Or, les signes distinctifs de l'esprit suisse découlent, selon M. Etter, des trois principes fondamentaux qui déterminent la nature de notre Confédération.

1. *L'appartenance de la Suisse à trois grandes civilisations de l'Occident, et la réunion de ces trois civilisations sur notre territoire.*

2. *Le lien fédéral et le caractère original de notre démocratie.*

3. *Le respect de la dignité et de la liberté humaines.*

Notre nation, en effet, n'est ni le produit d'une race, ni le fait d'une seule langue ; elle est une œuvre de l'esprit. Trois grandes civilisations coexistent sur notre territoire en se fécondant réciproquement. A nous de renforcer le contact et d'enrichir notre pays par une active collaboration entre ces cultures.

D'autre part, la structure fédérative de notre démocratie est un élément indispensable pour l'existence de la Suisse et le rempart le plus solide contre toute tentative de synchronisation. Enfin notre Constitution nous enseigne le respect de la dignité humaine par les droits et les libertés qu'elle confère aux citoyens sans distinction de race, de classe ou de langue.

Après l'exposé de ces principes fondamentaux, l'auteur examine de quelle façon les différentes manifestations de l'esprit suisse peuvent être soutenues et encouragées. Car dans l'impossibilité où nous nous trouvons de fermer nos frontières à l'importation de pensées étrangères exprimées dans des langues qui sont aussi les nôtres, la défense de notre culture suisse ne peut être basée que sur la qualité et la valeur de notre propre production spirituelle. Dès lors, des tâches importantes s'imposent pour faciliter cette production, et pour maintenir à un niveau élevé notre presse, le théâtre, le cinéma, la Radio, etc.

Un moyen important pour fortifier l'esprit suisse consiste à donner une éducation civique et une instruction civique post-scolaire à la jeunesse des deux sexes. « Comme les jeunes filles, dit le *Message*, auront plus tard à éduquer leurs enfants ou à remplir des fonctions dans la vie économique, elles devraient également être astreintes à suivre un

enseignement civique obligatoire ». L'organisation de ces cours serait strictement réservée aux cantons. La Confédération pourrait toutefois prendre à sa charge la formation des maîtres d'instruction civique et l'édition de manuels appropriés.

Il va sans dire que toutes ces mesures sont justifiées, et utiles pour revivifier notre esprit national. Mais sont-elles suffisantes ? ne faut-il pas chercher ailleurs encore les causes de notre malaise politique ? et les moyens de réveiller dans la jeunesse la confiance et l'enthousiasme pour le régime démocratique ? Pour rétablir cette confiance, nous avons besoin avant tout constater dans la vie publique l'exemple de la stricte fidélité de tous aux principes qui ont donné naissance à nos meilleures traditions suisses. Nous devrions aussi ouvrir plus largement nos portes à toutes les forces nouvelles, tant masculines que féminines, afin que la démocratie puisse bénéficier, aussi bien que les Etats totalitaires de l'élan et de l'enthousiasme que la jeunesse apporte à la cause qu'elle veut servir. Une transformation de nos mœurs politiques devrait donc selon nous accompagner les efforts intellectuels, si l'on veut renouveler les volontés aussi bien que les esprits.

En plus des mesures à prendre dans le pays, M. Etter fait différentes suggestions pour maintenir l'esprit national chez le grand nombre de nos Confédérés établis à l'étranger. La Nouvelle Société Helvétique a accompli dans ce domaine un précieux travail d'avant-garde, et notons en passant, que c'est une femme, M^{lle} Brödi, qui, dans des conditions matérielles très difficiles, a conduit cette œuvre depuis plus de dix ans avec une fidélité et un doigté sans pareils. Les efforts de ce genre devraient être soutenus et multipliés, et des conférences, des représentations musicales et théâtrales à l'étranger devraient faire rayonner notre lumière au-delà de nos frontières ; des émissions radiophoniques pour les continents lointains devraient transmettre régulièrement les messages de la patrie à nos compatriotes dans le monde entier.

Afin de faciliter la réalisation de ces tâches nationales, l'Assemblée fédérale est invitée, en fin du *Message*, à adopter un arrêté fédéral portant sur les points suivants :

a) Il est ouvert un crédit de 500.000 fr. par an pour faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération.

b) Une fondation, *Pro Helvetia*, élaborera un programme annuel de travail, mais elle ne procédera à l'exécution de ce programme que dans la mesure où il ne lui sera pas possible de le confier à des institutions ou associations déjà existantes. Présidée par le Chef du Département fédéral de l'intérieur, l'Assemblée de la fondation sera composée de représentants des cantons, des universités et des grandes associations culturelles.

c) La Confédération assure son aide financière au développement de l'instruction civique et de l'éducation nationale.

Nous suivrons avec intérêt les délibérations des Chambres fédérales sur ce projet qui, nous le notons avec plaisir, prévoit aussi la représentation des femmes dans l'Assemblée de la fondation. Et nous formons le vœu qu'il en ressorte pour notre pays le bien et le progrès spirituels que les initiateurs en attendent.

A. LEUCH.



Miss Joséphine SCHAIN

Présidente de la Conférence américaine sur les causes de guerre.

(Voir article en 2^e page.)

(Cliché Jus Suffragii)

les différents systèmes actuellement en vigueur et les expériences faites avec chacun d'entre eux. C'est ainsi qu'une foule de questions ont été soulevées plutôt que tranchées. Juge unique ou collège de juges? Juge spécialisé ou tribunal ordinaire ou seulement l'instruction est confiée à un spécialiste? Chambre pénale pour mineurs, ou transfert des pouvoirs judiciaires aux autorités tutélaires? Surveillance de l'application des mesures par l'avocat des mineurs ou par l'autorité tutélaire? De ces questions de procédure, la première sera probablement la moins importante parce que, nous a-t-on dit de divers côtés, l'idée du juge unique n'est pas populaire. De même, on ne paraît pas beaucoup insister sur le droit d'appellation, parce que toute mesure peut, à tout moment, être remplacée par une autre et parce que, dans les cantons où le mineur a le droit d'appellation, il n'en est presque jamais fait usage.

Mais la question de la rééducation dans laquelle le législateur fédéral voit avec raison la tâche principale d'un Code pénal pour mineurs paraît plus importante que celle de la procédure. Aussi, dans ce domaine, les questions abondent: maison de rééducation spécialisée, ou différentes sections dans une même maison? Création de pénitenciers intercantonaux pour mineurs? A qui sera confiée la garde du mineur pendant la période d'observation, sur laquelle le Code insiste? Ou se fera « la détention de un jour à un an », prévue par l'art. 95? mesure qui effraie les esprits avancés et que l'un des orateurs a qualifiée d'énigmatique?

Cependant, parmi tant de questions soulevées — et soulevées à bonne raison — il faut relever quelques points auxquels tous ceux qui connaissent à fond la juridiction pénale pour mineurs semblent acquis. Les voici: l'instruction qui est la partie la plus importante de la procédure doit être faite par un spécialiste et doit être complétée par une enquête sociale. Sans la collaboration très active de la femme, le tribunal pénal pour mineurs ne fera pas de bonne besogne, car partout où elle a eu l'occasion de collaborer à un tribunal de cet ordre, les expériences ont été excellentes. L'instruction notamment des cas concernant des enfants au-dessous de 10 ans, et plus encore des jeunes filles, devrait être faite par une femme, comme l'ont exposé d'une manière très convaincante M^{lle} Blanche Richard, juge assesseur de la Chambre pénale de l'enfance de Genève, ainsi que M^{lle} Schlatter (Zurich), ancienne avocate des mineurs; et cette participation féminine devrait être de rigueur quand il s'agit de l'instruction de délits sexuels. L'enquête sociale aussi est faite avec plus de doigté par une femme et obtient de meilleurs résultats, a ajouté M. Frey, substitut du procureur général (Bâle), et la femme peut accomplir un bien immense en participant aux mesures d'application de la liberté surveillée.

Il faut espérer que les législateurs cantonaux s'inspireront de ces expériences si probantes et qu'ils donneront à la femme la possibilité d'une collaboration toujours plus active. La commission que *Pro Juventute* nommera pour élaborer des directives à l'usage des législateurs cantonaux ne manquera certainement pas de souligner l'importance du facteur psycho-pédagogique, et du rôle que la femme est appelée à jouer dans la lutte contre la délinquance juvénile, qui est sans doute un des problèmes socio-pédagogiques les plus angossants.

Marguerite LOOSLI-USTERI.



Les femmes et les livres

Aurel, femme de salon et féministe

Tu es fort si tu sais tout ce que t'est donné. AUREL.

Sans prétendre avoir « découvert » Aurel, nous croyons cette très intéressante personnalité littéraire insuffisamment connue en Suisse romande où, pourtant, l'on apprécie si vivement l'évolution des lettres féminines françaises.

Qui est Aurel? singulière femme de lettres qui se défend de l'être. « Je ne suis pas de lettres », répond-elle à un confrère qui lui a demandé de le renseigner sur sa vie professionnelle. « J'ai la haine d'écrire... Si je savais un autre moyen de m'exprimer, la peinture, la sculpture ou la danse... croyez bien que je l'emploierais... J'écris pour fournir la vie que quelque part... pour échapper à la culture de séduction. (Le terme est cru, mais si expressif!) que les aïeules nous ont mis dans le sang ». C'est exact. En face de l'adversaire masculin, la femme qui se veut sé-

Pour travailler à sauver la paix

La Conférence américaine sur les causes de guerre et les remèdes à y apporter

Cette Conférence, créée par Mrs. Chapman Catt, le chef vénéré du mouvement suffragiste et pacifiste outre-Atlantique, a tenu ses assises à Washington, il y a quelques semaines, et a réuni de très nombreuses déléguées des onze Associations féminines nationales qui la composent. Cinq cents femmes environ sont venues de toutes les parties du pays, et ont suivi les débats avec un intérêt croissant.



Alliance internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

Qui veut aller à Copenhague?

XIII^e Congrès de l'Alliance

(8-12 juillet 1939)

(Les séances des Commissions commenceront le 7 juillet après-midi)

Ce que le Danemark vous offre

Un accueil chaleureux! des facilités admirables pour visiter et voir tout ce que vous désirez.

Vous verrez: un mouvement féministe qui a vraiment donné aux femmes la place importante qui leur est due. Trois femmes membres du Folketinget et cinq du Landstinget: une proportion de 6 %. Douze femmes membres du Conseil municipal de Copenhague: une proportion de 22 %. Les femmes ont accès à tous les services de l'Etat — sauf ceux de la défense nationale, et à toutes les professions, à part le ministère de l'Eglise.

Vous verrez: une démocratie libre, heureuse et pacifique, profondément ancrée dans les coeurs de ses citoyens. Ceux-ci disent: « Lorsque peu de gens possèdent trop, et personne trop peu, la prospérité de chacun est assurée ».

Un pays de roses, de forêts, de châteaux historiques. Elsenor, la gloire de la Renaissance sous Christian IV. Le charme des palais du XVIII^e siècle. Par le contraste: l'architecture domestique au caractère ultra-moderne et pratique et l'Eglise élevée à la mémoire des Gruntwigs.

Renseignements pratiques

I. Trajet de Suisse en Danemark.

N.B. — Les prix qui suivent nous ont été communiqués par Mme Leuch, qui les a fait établir au départ de Berne, afin de pouvoir donner une évaluation moyenne de dépenses pour toute la Suisse. Les déléguées de Suisse romande n'auront donc qu'à ajouter le prix du billet jusqu'à Berne, ou si elles choisissent la voie de mer à se renseigner sur le prix du voyage de Dunkerque via Paris.

Deux grandes séries de questions avaient été soumises à la discussion de la Conférence. Sur la première série, intitulée *Problèmes actuels*, les résolutions suivantes ont été votées, qui montrent tout de suite dans quel esprit la Conférence a travaillé:

Nécessité du développement de la politique actuelle de réciprocité en matière d'accords commerciaux.

En cas de guerre ou de menace de guerre, consultation avec d'autres signataires de traités contre la guerre afin de trouver les bases d'une solution pacifique; nécessité d'articles prévoyant l'adoption des mesures financières et économiques qui privent de tout appui ceux qui violent les traités.

Recours à la méthode des Conférences pour régler sur le prix du voyage de Dunkerque via Paris.

a) en chemin de fer par l'Allemagne (Berne-Bâle-Hambourg-Gjedsen-Copenhague) trajet d'environ 24 heures).

II^eme cl: simple course: 89 fr. 50; aller et retour, 179 fr.

III^eme cl.: simple course: 60 fr.; aller et retour, 120 fr.

b) en bateau de Dunkerque à Esberg (chemin de fer de Berne-Bâle à Dunkerque, puis d'Esberg à Copenhague); (trajet d'environ deux jours et demi à trois jours).

II^eme cl. chemin de fer, 1^{re} cl. bateau: 140 fr. (simple course).

III^eme cl. chemin de fer, 1^{re} cl. bateau: 118 fr. 50 (simple course).

c) en avion (Zurich-Bâle-Copenhague): (trajet d'environ 5 h. 1/2 de vol, plus 2 h. d'arrêt à Berlin). Simple course: 233 fr.; aller et retour: 419 fr. 40.

II. Séjour à Copenhague.

Hôtel 1^{er} rang: Chambre de 15 à 20 couronnes. 2 repas: 6.25 couronnes.

Hôtel 2^{me} rang: Chambre et deux repas: 11 à 15 couronnes.

Hôtels plus simples: Chambres, 4 couronnes. Repas, 4 couronnes.

(Les prix sont majorés de 15 % pour le service. Le Congrès ayant lieu au plus fort de la saison touristique, et les hôtels étant bondés, les congressistes qui retiendront trop tard leur chambre s'exposeront à devoir la partager).

Cours actuel de la couronne danoise: 92 ct. pour 1 fr. suisse.

III. Excursions et voyages en Scandinavie.

Tout un programme d'excursions en Danemark est déjà prévu par le « Dansk Kvindesamfund » (Société féministe danoise affiliée à l'Alliance internationale) et de plus amples renseignements sur des possibilités de voyage seront communiqués à celles qui en feront la demande. En outre, les féministes suédoises et norvégiennes seraient très heureuses d'accueillir toutes celles qui pourraient visiter leur pays, avant le Congrès, vu l'impossibilité pour elles de les recevoir en juillet, mois où les vacances battent leur plein dans les pays du Nord.

Pour tout renseignement pratique (voyages, hôtels, excursions, etc.) s'adresser sans tarder à M^{lle} Halberg, Agence Touriste Individuel, 13, Vandkunsten, Copenhague.

Pour inscription au Congrès, et renseignements sur les travaux de celui-ci, écrire à M^{me} Leuch, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage, 22, Mousquines, Lausanne.

soudre les questions internationales, telles que les problèmes économiques, la réduction des armements, la protection des minorités.

Développement de la collaboration des Etats-Unis avec la Société des Nations.

L'autre question, longuement discutée a été celle de la neutralité des Etats-Unis, qui a été vivement critiquée en tant que « facteur important des querelles et des confusions actuelles du monde, et comme ayant mis les Etats-Unis plus près de la guerre et aidé ceux qui violent les traités et font la guerre ». « La loi actuelle de neutralité, ajoute une des résolutions votées, doit être amendée de façon à en faire un instrument de paix et de justice, grâce à des mesures interdisant la vente de matériel de guerre américain aux nations qui font la guerre au mépris des traités... »

Parmi les oratrices les plus remarquées de cette Conférence, on cite, avec des déléguées venues d'Australie, du Canada, d'Argentine, de Chine et d'Europe, Mrs. Roosevelt, la femme du Président des Etats-Unis, qui prononça cette phrase significative:

« Je me demande pourquoi nous avons décidé de nous cacher derrière la neutralité?... On y est à l'abri, sans doute, mais est-il toujours méritoire de se mettre à l'abri?... »

Ajoutons que la Branche américaine des Unions chrétiennes de jeunes filles — qui compte environ deux millions de membres — a décidé, de concert avec la Section de l'Alliance universelle pour l'amitié par les Eglises, de poursuivre la campagne ainsi commencée en déclarant que « pour arrêter l'agression, les ressources des Etats-Unis doivent être refusées à la nation qui viole les traités, mais non pas à la nation victime d'agression ».

Hélas! si pareille attitude avait été depuis six ans décidée, appliquée et respectée par tous les Etats, nous n'en serions pas là où nous en sommes aujourd'hui. Les femmes américaines voient plus clair que bien des gouvernements...

J. GUYBAUD.

Dans l'Eglise Nationale Protestante de Genève

L'éligibilité des femmes au Consistoire

Nous regrettons beaucoup d'apprendre que, pour des motifs d'ordre pratique — qu'à vrai dire nous ne comprenons pas très bien — la votation des électeurs de l'Eglise nationale protestante de Genève sur cette question a été remise à une date ultérieure, et n'aura par conséquent pas lieu les 25 et 26 mars, comme cela est le cas pour les autres modifications à la Constitution. Il aurait été beaucoup plus simple, nous paraît-il de décider en même temps toutes ces questions fondamentales, surtout puisque 14 Conseils de paroisse, donc plus que le chiffre statutaire, avaient présenté cette demande à la Commission exécutive le 21 février déjà, soit plus de 4 semaines avant la date fixée pour la votation.

Espérons que l'on ne tardera pas trop à soumettre aux électeurs et électrices de l'Eglise cette nouvelle modification, et que l'on n'attendra pas pour cela les prochaines élections du Consistoire, ce qui aurait pour effet de rendre la décision prise complètement inopérante pour toute une législature encore! Mais nous

duisant malgré tout faiblit, orne sa réplique d'agrément, empêche la pointe de piquer. C'est alors que l'écrivain, pour la châtier, se venge par le livre où la pensée fait feu de tous ses rayons, où la parole déchainée donne son coup de trique, en plein dans le tas!

Si je note en préface ce trait de caractère, c'est qu'il explique à merveille la déconcertante production d'Aurel et la nature multiple de cette femme de salon qui est romancier, critique, essayiste et féministe, indiscutablement, sans jamais cesser d'être pareille à elle-même.

La femme de salon. Les « Juidis d'Aurel » furent parmi les réceptions littéraires parisiennes les plus recherchées. Aurel les avait insitués parce qu'elle aimait grouper dans son cercle des esprits de valeur, mais surtout pour donner aux auteurs débutants ou méconus l'occasion de faire connaître leurs œuvres. Intelligemment bonne, elle savait dédommager l'artiste qui se produisait et ne négligeait jamais d'inviter à la même soirée quelques célébrités dont l'appui lui serait utile. Après la guerre, ce furent les écrivains mutilés qui devinrent les favoris du petit hôtel de la rue du Printemps.

Aurel eut voulu, non pas ressusciter l'excès intellectuel du XVII^e siècle, mais rendre à la conversation « trésor général », sa valeur et son attrait. Pour atteindre ce but il fallait rediscipliner les propos qui s'élevaient à baguenauder alentour du temps qu'il fait et du potin d'alcool. Armée de bonne grâce et de vif esprit, elle risqua le coup d'Etat, en proposant aux causeurs de concentrer l'inté-

rêt sur un certain sujet. Mais afin d'éviter la conférence du beau parler et pour rester dans l'atmosphère de l'échange, l'orateur du moment ne devait pas garder la parole plus de trois minutes. Cette innovation fut une victoire.

Depuis la mort prématurée d'Alfred Mortier, le mari, le compagnon idéal auquel Aurel rend un si touchant hommage, les « juidis » ont été limités à d'intimes réunions. Mais la conversation qui s'y tient a conservé son charme...

Le romancier. Des divers aspects sous lesquels se présente Aurel, celui-ci est le moins plaisant. Elle-même fait son procès... « J'écris aussi trois romans malgré mon horreur des histoires suivies. Je le ferai pour me vaincre d'abord et pour apprendre à faire ce que je n'aime pas; surtout je le ferai pour me coler un peu avec la jeunesse... Puis je reviendrai à la forme de l'essai pour éviter l'ennui et le mensonge de l'affabulation dans le roman ».

En réalité elle ne se plaint qu'à travailler l'humain. Le conventionnel et la fiction du roman l'énervent, gênent à la fois son indé-

pendance et son amour de la vérité. Son esprit est trop « inexorablement personnel » pour supporter le partage. Dans le roman où existent plusieurs personnages, ceux-ci semblent les parties d'une âme unique, momentanément dissociées, mais pressées de se réunir.

Des trois romans avoués, *L'Amour par lettres* est le meilleur. Curieuse idylle, en quelque sorte cérébrale, dans laquelle le sentiment intellectuel empêche de s'unir deux êtres qui ont tout pour cela. Le sujet est adroitement défendu, mais la richesse naturelle du style prend, dans cet échange épistolaire, une forme un peu alambiquée qui nuit à l'intérêt du conflit. Encore une fois, au romancier nous préférons l'essayiste.

« Et d'abord qu'est-ce au juste qu'un « essai »? Ouvrage, nous répond Larousse, où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière ».

En effet, c'est bien ainsi que l'entend Aurel lorsqu'elle analyse en trois lignes le sentiment, l'image, le fait, qui se présente à son esprit sans cesse aux aguets. Elle ne fait qu'effleurer son sujet, mais d'un si large coup d'aile, que le voici retourné et mis en lumière mieux que par une étude fouillée. C'est alors que se révèle l'écrivain né qui se moque de la règle, jongle avec la syntaxe, et pourtant trouve toujours au bout de sa plume le mot qu'il faut, l'expression chaleureuse ou mordante qui présente ce qu'elle veut dépendre dans un saisissant relief, une vérité qui dénonce la laideur ou glorifie la beauté avec une égale ardeur. La

¹ Alfred Mortier, le poète du *Souffleurs de bulles*, du *Temple sans idole*, etc., fut aussi un auteur dramatique fréquemment joué, en particulier au Théâtre des arts, au Théâtre libre. Mais sa valeur d'écrivain et de penseur se manifeste surtout dans de remarquables ouvrages de critique: *Quinze ans de théâtre*, *Ruzante*, *Etudes italiennes*, etc. Sa dernière œuvre, *Les Marginales*, fut publiée en 1935 aux Presses modernes. Un livre de tout intérêt.